

l'association constituée par le présent arrêté, sont maintenues, mais sont soumises à la juridiction de la wateringue générale pour tout ce qui concerne l'écoulement des eaux et le bon entretien des digues de l'Escaut.

En cas de contestation, la députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale prononcera sur la difficulté, après avoir entendu l'ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées dans la province.

Art. 5. Est et demeure dissoute l'ancienne association connue sous le nom de *Polder Baar et Aubruék* et qui est régie par le règlement approuvé par l'arrêté royal du 27 octobre 1824.

Notre ministre des travaux publics (M. A. BEERNAERT) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

107. — 30 AVRIL 1875. — Liste des brevets (nos 661 à 782) délivrés par arrêtés ministériels de cette date. (Monit. du 6 mai 1875.)

108. — 1^{er} MAI 1875. — Arrêtés royaux par lesquels sont nommés ministres d'État :

M. le vicomte Vilain XIII (Charles), membre de la chambre des représentants, ancien ministre des affaires étrangères, et

M. Dolez (Hubert), membre du sénat, ancien président de la chambre des représentants.

(Mon. du 2 mai 1875.)

109. — 1^{er} MAI 1875. — Arrêté royal qui approuve une modification aux statuts de la Société des charbonnages du Nord du Flénu, telle qu'elle résulte d'un acte public reçu, le 14 avril 1875, par le notaire Scheyven, à Bruxelles. (Monit. des 7-8 mai 1875.)

(1) Voy. au *Moniteur belge* des 7-8 mai 1875, p. 1285 *in fine*, la rectification de la date de cette loi qui porte, par erreur, dans le *Moniteur* du 6 mai, la date du 5 mai.

(2) *Session de 1874-1875.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs, et texte du projet de loi. Séance du 14 avril 1875, p. 41. — Rapport. Séance du 22 avril, p. 174.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 22 avril 1875, p. 698.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 26 avril 1875, p. 6.

110. — 1^{er} MAI 1875 (1). — LOI portant prorogation des dispositions de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant le tarif des correspondances télégraphiques (1). (Monit. du 6 mai 1875.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les dispositions de la loi du 1^{er} mai 1851, concernant le tarif des correspondances télégraphiques, sont prorogées jusqu'au 1^{er} mai 1880.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des travaux publics, M. A. BERNAERT.)

111. — 1^{er} MAI 1875. — LOI qui approuve le traité concernant la création d'une Union générale des postes (2). (Monit. du 15 mai 1875.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le traité concernant la création d'une Union générale des postes, conclu à Berne, le 9 octobre 1874, entre la Belgique et différents pays étrangers, est approuvé.

Art. 2. Le gouvernement est autorisé à apporter éventuellement, et de concert avec les hautes parties contractantes, des modifications audit traité, si les circonstances l'exigent.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des affaires étrangères, C^{ie} d'ASPREMONT-LYNDEN, et par le ministre des travaux publics M. A. BEERNAERT.)

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 26 avril 1875, p. 100.

(2) *Session de 1874-1875.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 4 mars 1875, p. 123-125. — Rapport. Séance du 17 mars, p. 148.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 mars 1875, p. 606-611.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 19 mars 1875, p. 13.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 mars 1875, p. 85-87.